

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 NOVEMBRE 2009

Le deux novembre deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le deux juillet deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mme DUQUESNE Véronique, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme SCHAEVERBEKE Dominique, M. DUPUIS Alain, Mmes JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, M. DELECOLLE François, Mme BLANGER Corinne.

Etaient absents excusés : Mme LENNE Isabelle, M. BONNECHERE François.

Secrétaire de séance : M. Dominique EVRARD

Compte rendu affiché le 04 novembre 2009.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 5 OCTOBRE 2009.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

CONVENTIONS RELATIVES A L'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LOEUILLY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, lors de sa séance du 7 septembre dernier, de réaliser l'effacement des réseaux électriques de la rue de Loeuilly, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electricité de la Région Sud d'Amiens.

Le montant à la charge de la commune pour la réalisation du réseau téléphonique est de 18339,24 euros, et non de 15333 euros comme cela avait été annoncé dans un premier temps à la commune.

Les montants des devis détaillés sont donc :

| Montants de travaux : | Resterait à la charge de la commune |
|---|-------------------------------------|
| Basse tension : 46 135 € HT | 18 454 € (40%) |
| Téléphone : 18 339 € TTC | 18 339,24 € (pas d'aide) |
| Eclairage Public (13 candélabres) : 40 815 € HT | 36 915 € (40 815-(13 x 1500 x 20%)) |

La participation de la commune serait donc au total de 73 708,24 Euros, sur un total de travaux de 105 289 €. Le cout réel des travaux d'éclairage public sera connu après un appel d'offres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions financières correspondant aux travaux de basse tension et de téléphone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter de participer au projet à hauteur de 73 708,24 Euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières.

REMBOURSEMENT AXA.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune a déclaré à son assurance (AXA) les vols commis récemment dans le vestiaire du terrain de football, pour un préjudice de 446,63 Euros.

Il précise qu'Amiens Métropole, qui a désormais en charge l'entretien du local, a souhaité que les dégâts constatés sur la porte ne soient pas déclarés. Amiens Métropole a pris financièrement en charge le remplacement de cette porte.

L'assurance a accepté de rembourser à la commune les 446,63 Euros correspondant aux vols. Pour des raisons comptables, le chèque correspondant ne peut être encaissé sans une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le Maire précise que le remboursement de 446,63 Euros correspondants aux vols commis dans le vestiaire du terrain de football revient au club de football communal.

Ce montant doit donc être porté en dépenses et recettes au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) de réduire les crédits de 447 € au compte 61522 (Entretien bâtiments).

2°) d'affecter 447 € au compte 6574 (Subventions de fonctionnement).

DOSSIER CAUE.

Dominique EVRARD présente au Conseil Municipal la « fiche conseil » établie par le CAUE 80 dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes.

Il rappelle que la commission « bâtiments communaux » s'est réunie le lundi 12 octobre pour l'étudier. Le document ne suffit pas au Conseil Municipal pour décider si le bâtiment doit être réhabilité ou reconstruit. Une étude plus complète est indispensable.

Le CAUE suggère à la commune de confier une mission de programmation à un programmiste ayant des compétences en maîtrise d'œuvre. L'étude comprendrait un volet diagnostic énergétique. Elle permettrait au Conseil Municipal de décider quelles orientations il retient pour la rénovation.

Le CAUE se propose d'aider la commune à élaborer le cahier des charges de cette mission et à lancer une consultation de prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le CAUE pour lancer la consultation de programmistes.

QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire annonce que l'association de randonnée « Piesente » organise une randonnée le dimanche 10 janvier. L'association souhaiterait disposer gracieusement du foyer communal pour accueillir les marcheurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui accorder la gratuité du prêt de la salle, mais une caution lui sera néanmoins demandée.

- Il signale que depuis le premier novembre, la commune dépend des services incendie de Saint Saufieu.

- Il annonce que la collecte des ordures ménagères devrait désormais être beaucoup plus matinale.

- Il informe le conseil d'une réunion qui s'est tenue le 13 octobre en mairie, et où participaient Mme Céline ROCHE et M. Frédérique CHARLET, d'Amiens Métropole, ainsi que Dominique EVRARD. Lors de cette rencontre, les techniciens d'Amiens Métropole ont présenté les premières esquisses des aménagements de voirie qui pourraient permettre de maîtriser la circulation routière dans la commune. Ces propositions seront examinées lors d'une réunion de la commission « environnement » programmée le mardi 17 novembre à 19 heures.

- Il propose une nouvelle réunion de la commission « salle des fêtes » le mercredi 25 novembre à 19h30 pour valider les orientations prises par la commission lors de sa réunion au foyer communal du 26 octobre dernier.
- Il rappelle que les membres de la commission « jeunes » rencontrent Lucien Fontaine, d'Amiens Métropole, pour évoquer les conseils qu'Amiens Métropole pourrait apporter à la commune sur ce sujet, le lundi 23 novembre à 18h30 à Amiens.
- Nicolas DASSONVILLE remercie Monsieur le Maire pour les équipements qui ont été installés au terrain de football grâce à son intervention auprès d'Amiens Métropole.
- Dominique EVRARD signale que la SCI du Don a déposé une nouvelle demande de permis de construire en lieu et place de celle qui a fait l'objet d'un refus. La nouvelle construction envisagée s'inscrira sans doute beaucoup mieux dans le bâti existant que l'ancien projet.
- Il annonce que les services d'Amiens Métropole vont procéder prochainement à des mesures de la vitesse des usagers de la route, dans différentes rues du village.
- Monsieur le Maire annonce qu'il est de plus en plus délicat d'appliquer notre Plan d'Occupation des Sols. En effet, la rédaction de plusieurs articles n'est plus vraiment d'actualité. Le conseil devra prochainement songer à établir un Plan Local d'Urbanisme.